

OBJECTIF ATLANTIDE JEUNES

Chasse au trésor Naturaliste 2012

DOSSIER D'INSCRIPTION

Toulon Provence Méditerranée 2012

Les 30 juin et 1 juillet 2012

Retrouvez nous sur Facebook.com, groupe Objectif Atlantide!

OBJECTIF ATLANTIDE
Les Solleillades – N°10
75 avenue William Booth
13011 Marseille
Tel: 06 14 34 53 14

Objectif Atlantide Jeunes

Été 2000 : lancement des premières rencontres nationales pour les jeunes visant à sélectionner une équipe qui portera les couleurs de ses partenaires lors du raid international Objectif Atlantide.

Été 2002, deuxièmes rencontres nationales pour les jeunes. L'épreuve s'est déroulée pendant le week-end des 21 et 22 septembre 2002, dans le département du Var. Une chasse au trésor sous-marine adaptée en 3 plongées a permis aux équipes de plongeurs de se mesurer dans une ambiance ludique et sécurisée.

Depuis l'été 2003, les rencontres nationales pour les jeunes ont lieu chaque année sur les zones de plongée de Toulon Provence Méditerranée, avec la participation de l'école de plongée de la Marine Nationale de St Mandrier.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Déroulement de la chasse au trésor

Au départ, **chaque équipe vient avec un appareil photo numérique sous-marin**. Il est remis à chaque équipe une plaquette composée d'espèces (faune et flore) que l'on rencontre en Méditerranée. Chaque espèce possède une note selon sa rareté ou sa difficulté à être photographiée. Lors des plongées du premier jour, les équipes doivent photographier sous l'eau les espèces de la plaquette. Après ces plongées et selon les photos qu'elle a pu prendre, chaque équipe a donc un résultat chiffré. Ce résultat lui permettra, lors de sa dernière plongée, d'avoir de l'avance sur les autres pour l'épreuve finale.

Equipes

Leur nombre est limité à 14.

Chaque équipe est composée de 3 personnes, 2 jeunes plongeurs âgés de 14 à 20 ans, niveau* ou niveau** FFESSM/CMAS, et un plongeur adulte ayant le diplôme de moniteur pour encadrer l'équipe.

Chaque équipe devra choisir un nom générique (sponsor et/ou club...) qui sera utilisé par Objectif Atlantide lors des présentations aux médias. Ce nom doit nous être communiqué au moins un mois avant le déroulement des épreuves.

Chaque équipe doit amener son matériel de plongée et, pour les équipes venant en voiture, les plombs, deux blocs 12 litres pour les jeunes et un bloc double sortie pour le moniteur. Les équipes venant en train pourront louer sur place des blocs et des plombs (avec un supplément de prix). Un dossier détaillé sur le matériel obligatoire est envoyé aux équipes après confirmation de l'inscription.

Les accompagnateurs peuvent assister à l'événement dans la limite des places disponibles. Nous ne pouvons pas garantir qu'ils pourront plonger, mais le gîte collectif et les repas seront assurés.

Plongées

Vous effectuerez 2 plongées le samedi et une plongée le dimanche (3 blocs mono gonflés par équipe et par plongée). Lors de vos plongées, un encadrement est prévu sur le bateau pour assurer votre sécurité en surface. Lors de vos recherches, les plongées se feront à une profondeur maximum de 20 mètres. Le moniteur responsable de l'équipe sera obligatoirement équipé d'un bloc à double sortie avec un détendeur à chaque sortie. Le non respect des règles de sécurité entraînera immédiatement l'élimination de l'équipe (aucun remboursement ne sera possible).

Participation

240 Euros par équipe

Ce prix comprend l'adhésion à l'association Objectif Atlantide 2012, d'un montant de 10 Euros par personne, qui n'est jamais remboursable, l'organisation de l'événement, les gonflages, la location du ou des bateaux.

Il comprend par ailleurs le logement collectif, les repas du samedi matin jusqu'au dimanche midi. Il ne comprend pas les boissons, la licence FFESSM (obligatoire), le transport de votre domicile au lieu de rendez-vous à l'école de plongée de la Marine Nationale de St Mandrier (83) **et la location des blocs et des plombs pour ceux qui ne viennent pas avec leur matériel.**

Accompagnateur : 70 Euros par personne hors plongée + 30 euros pour les 2 plongées du samedi.

Ce prix comprend les repas du samedi midi au dimanche midi et le logement.

Réservation

Le nombre d'équipes participantes est limité à 14. Objectif Atlantide Jeunes appliquera la règle des premières équipes inscrites, avec liste d'attente éventuellement.

La réservation doit être faite auprès d'Objectif Atlantide Jeunes et ne sera considérée ferme qu'accompagnée d'un versement de 80 Euros par personne, soit 240 Euros par équipe.

En cas d'annulation par les participants, aucune somme ne sera remboursée. En cas d'annulation par Objectif Atlantide Jeunes, l'adhésion ne sera pas remboursable (10 Euros), le solde sera restitué aux équipes (210 Euros).

En cas de report ou d'annulation pour mauvaise météo, aucune somme ne sera remboursable.

Pièces à fournir lors de l'inscription

Les plongeurs doivent être licenciés à la FFESSM. La FFESSM propose des assurances complémentaires peu onéreuses, qui peuvent être contractées en même temps que la licence (renseignez-vous auprès de votre club).

Si vous ne faites pas partie d'un club, vous pouvez vous procurer la licence et l'assurance complémentaire auprès de tous les clubs de plongée. Renseignements auprès d'Axa Assurances, Cabinet Lafont, Assureur officiel de la FFESSM.

Pièces à fournir à Objectif Atlantide Jeunes, pour chaque participant :

- la feuille d'inscription se trouvant à la fin de ce dossier
- la photocopie du dernier diplôme de plongée
- la photocopie de la licence de plongée
- la fiche médicale à la fin de votre dossier à compléter et nous renvoyer

Toutes ces pièces doivent nous parvenir le plus rapidement possible, et en tout cas un mois avant l'événement.

IMPORTANT

N'hésitez pas à rechercher des sponsors qui pourront vous aider à financer la participation de votre équipe à Objectif Atlantide Jeunes 2011, ou qui vous fourniront du matériel. C'est le principe de base que nous essayons d'introduire dans le monde de la plongée. Tous les passionnés pratiquent la recherche de sponsors pour vivre leur aventure. Demandez à votre club ou à vos proches de se mobiliser pour vous faire rencontrer des chefs d'entreprises ou les élus de votre ville afin d'obtenir subventions et financement. Présentez un dossier expliquant vos motivations et les retombées médiatiques possibles pour votre équipe.

Objectif Atlantide jeunes, c'est des images extraordinaires sur terre comme sous l'eau, des images fortes, composées de plans rapprochés des concurrents, de l'organisation, des structures et du site.

Objectif Atlantide Jeunes et ses partenaires s'attacheront tout particulièrement à la signalétique visuelle (tenues vestimentaires, banderoles...). Objectif Atlantide Jeunes gère la partie photo en produisant les images réalisées par des professionnels.

Attention ! Les emplacements possibles pour vos partenaires seront votre tenue (short, T-shirt, casquette) et votre matériel personnel (combinaison de plongée, sac...).

Médias contactés pour Objectif Atlantide Jeunes

Presse écrite

Communiqués à la presse quotidienne régionale
à la presse spécialisée plongée et aventure
à la presse nationale sportive

Radios

Communiqués aux radios locales

Photos

Couverture de l'événement par **Yvan Chocoloff** Tel : 06 14 71 01 42

OBJECTIF ATLANTIDE - JEUNES 2012

Chasse au Trésor – 12^e édition

Feuille d'inscription

(Envoyer une feuille d'inscription par personne)

Nom de l'équipe :
NOM :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Code postal : Ville :
.....

Tél: **Nom et prénom des coéquipiers :**
E-mail : -
Date et lieu de naissance -
.....
Niveau de plongée :
Club de plongée :

Nom, adresse et tel de l'assureur Assurance complémentaire :
.....

Frais de participation : 240 Euros (+ 100 Euros par accompagnateur)

**Ce prix comprend l'adhésion à l'association Objectif Atlantide Jeunes, l'organisation de l'événement, et le gonflage, la location du ou des bateaux, les repas du samedi au dimanche midi et le logement collectif. En cas d'annulation par les participants, aucune somme n'est remboursable.*

ATTENTION: Ce prix ne comprend pas le prêt d'un appareil photo numérique étanche

Réservation : 240 Euros par équipe par chèque à l'ordre de « Objectif Atlantide Jeunes »

J'ai bien noté que je ne serai pas remboursé en cas d'annulation de ma part.

Date
Signature

En signant ce document je confirme avoir lu et donné mon accord au règlement du jeu qui est à la fin de ce dossier.

Cette feuille d'inscription, accompagnée du chèque de réservation et des pièces à fournir (voir dossier) doit être envoyée à (surtout pas en recommandée, merci) :
OBJECTIF ATLANTIDE JEUNES – Les Solleillades n°10 – 75 av. William Booth – 13011 Marseille

FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE

A COMPLETER ET ENVOYER AVEC VOTRE DOSSIER LORS DE VOTRE
INSCRIPTION

Identité

N° de l'équipe :

Nom de l'équipe :

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse permanente :

.....
.....

Téléphone :

Email :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone:

Renseignements médicaux

Antécédents médicaux:

.....

Antécédents chirurgicaux:

.....

Accidents de plongée:

.....

Allergies:

Médicaments usuels:

.....

Groupe sanguin:

Décharge parentale en cas d'intervention médicale sur l'adolescent participant :

OUI*: J'autorise les organisateurs à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence
médicale :

NON* : Je n'autorise pas les organisateurs à faire hospitaliser mon enfant en cas

d'urgence médicale.
Merci de contacter au :avant toute intervention.

* rayer la mention non retenue.

Obligatoire, Signature des parents :

Commentaires ou autre information :

OBJECTIF ATLANTIDE JEUNE 2012

Règlement Evénement Jeunes

Article 1 : Organisation

- 1.1 : Le challenge naturaliste est organisé par Objectif Atlantide Jeunes.
- 1.2 : Dates : du samedi 30 juin à 8H00 au dimanche 1 juillet 2012 à 14H30.
- 1.3 : Lieu : Ecole de plongée de la marine nationale de St Mandrier dans le Var
Les participants gèrent eux-mêmes leur voyage jusqu'à St Mandrier
- 1.4 : Les participants seront logés la nuit du samedi au dimanche. Ils auront un repas après la plongée du samedi matin, un dîner le samedi soir, un petit déjeuner le dimanche matin et un déjeuner le dimanche midi, après la dernière plongée.
- 1.5 : Le rendez-vous aura lieu à 8h00, à l'école de plongée de la Marine Nationale, Ville de St Mandrier, le samedi 30 juin et à 8H00 le dimanche 1 juillet.
Les participants arrivant après le départ des bateaux de plongée entraîneront l'élimination de leur équipe. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 2 : Le challenge naturaliste

- 2.1 : La plaquette photo du challenge naturaliste sera remise à chaque équipe (un seul dossier par équipe) le samedi 30 juin au matin.
- 2.2 : Pour la plongée, chaque équipe apportera ses blocs. Un bloc double sortie pour les adultes encadrant et bloc 12 ou 13.5 L pour les ados). Chaque équipe doit vérifier la pression de ses blocs avant le départ du bateau.
- 2.3 : L'équipe qui rapporte les photos souhaitées à l'organisation lors de la dernière plongée du dimanche 1 juillet est déclarée gagnante et reçoit un cadeau.
- 2.4 : S'il s'avère qu'aucune équipe ne trouve toutes les espèces et les choses à dénicher lors de la plongée du dimanche matin, celle qui aura le plus de point sera déclarée gagnante. Si des équipes ont le même nombre de points, celle arrivée en premier emportera la victoire.

Article 3 : les participants

- 3.1 : Les équipes sont composées de 3 personnes ; les jeunes sont plongeurs niveau 1 ou 2 ou équivalent ; le plongeur adulte est niveau 4 initiateur ou moniteur. Pour des raisons de législation et d'assurance, l'organisation demande aux plongeurs en possession d'un diplôme autre que ceux reconnus par le code du sport de passer une équivalence fédérale pour pouvoir participer.
- 3.2 : Les participants sont tenus de respecter les réglementations relatives à :
 - l'arrêté du code du sport régissant l'activité de la plongée sous marine;
 - aux lieux d'hébergement de la marine nationale ;
 - au challenge naturaliste.Objectif Atlantide ne pourra être tenu responsable des participants qui enfreignent les réglementations ci-dessus.
- 3.3 : Toute assistance extérieure pour les recherches, organisée par les participants et leurs amis, est interdite. Toute utilisation de bateau durant l'événement, autre que ceux prévus par les organisateurs, est interdite. Tout manquement à cette règle entraînera l'élimination immédiate de l'équipe. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 : sécurité

- 4.1 : Chaque équipe doit posséder le matériel défini au § 5.1. Le contrôle du matériel sera effectué par les organisateurs.
- 4.2 : Les plongées se font par palanquée de deux ou trois plongeurs, l'adulte encadrant étant obligatoirement le chef de palanquée. Les équipes ne respectant pas cette règle seront sanctionnées d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'élimination immédiate. Aucun remboursement ne sera effectué. Par ailleurs, chaque palanquée devra suivre les consignes de sécurité données au préalable par le Directeur de Plongée ainsi que les paramètres de plongée (temps et profondeur maximums) donnés avant l'immersion. En cas de mauvaises conditions rencontrées sous l'eau, il est de la responsabilité du guide de palanquée de réduire les paramètres en conséquence.
- 4.3 : Les indices/espèces à découvrir sous l'eau se trouvent entre la surface et la profondeur de 20 mètres. Par conséquent, le guide de palanquée doit considérer qu'il sort de la zone de recherche dans la mesure où la profondeur est supérieure à 20 m.

Les participants n'ont donc pas à dépasser cette profondeur lors de leurs plongées. Objectif Atlantide Jeunes décline toute responsabilité pour tout accident arrivant à un participant ne respectant pas cette règle.

La descente des palanquées lors de la mise à l'eau se fera au mouillage du bateau. Le non respect de cette règle pourra entraîner l'élimination de l'équipe.

4.4 : Les conditions météo peuvent amener Objectif Atlantide Jeunes à interdire la sortie des bateaux, la plongée, ou bien à ne l'autoriser que dans certaines zones. En fonction de la situation, les plongées ou l'événement seront reportés ou annulés. Objectif Atlantide Jeunes ne pourra être tenu responsable des problèmes liés aux conditions météo.

4.5 : Les plongeurs devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi par un médecin fédéral, un médecin hyperbare ou un médecin du sport datant de moins de 1 an.

Article 5 : équipement - bagages

5.1 : Matériel obligatoire par équipe :
- parachute ou bouée signal de palier ;
- un compas

Matériel obligatoire par plongeur :
- équipement individuel, palmes, masque, tuba, ceinture de plombs.
- 1 détendeur avec manomètre immergeable; 2 détendeurs pour le chef de palanquée
- stabilizing jacket
- montre, profondimètre et tables de plongée ou ordinateur (pour le chef de palanquée)

5.2 : L'organisation n'acceptera en aucun cas de garder les affaires personnelles des participants. Objectif Atlantide et le centre d'hébergement de la marine nationale ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

Article 7 : parrainage

7.1 : Les équipes peuvent apposer sur leurs vêtements et leur matériel de plongée personnel, et uniquement là, les noms et logos de leurs sponsors. Les blocs de plongée et les bateaux sont réservés aux partenaires de l'organisation, sauf autorisation spéciale donnée par Daniel MEOUCHY. Les organisateurs refuseront tout affichage, pose de banderole ou autocollant par les participants sur le matériel de l'organisation et à quelque endroit que ce soit de la côte, réservant ces emplacements à leurs propres partenaires.

7.2 : Pour pouvoir apposer des stickers sur les bateaux et les bouteilles de plongée, les équipes devront payer un droit supplémentaire de 500 Euros. Le nombre et la taille des stickers autorisés seront communiqués aux participants. En tout état de cause, les stickers posés par les équipes ne devront pas cacher ceux des sponsors de l'organisation.

7.3 : Objectif Atlantide se réserve le droit de refuser un nom ou un logo qui serait provocant ou injurieux.

7.4 : Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue ou de son de leur équipe ou d'eux mêmes, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

Article 8 : droits d'engagement

8.1 : Objectif Atlantide Jeunes se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes en fonction des contraintes liées à l'organisation, appliquant la règle des premiers inscrits.

8.2 : Les droits d'inscription se montent à 240,00 Euros par équipe.
Ce prix comprend l'adhésion à Objectif Atlantide Jeunes, 3 repas du 30 juin à 8h au 1 juillet à 15h, la prise en charge de l'organisation du challenge (dossier, cadeaux, gonflage des blocs, assistance sécurité). Il ne comprend pas les consommations personnelles des participants, les assurances, les déplacements pour se rendre à St Mandrier et la fourniture des appareils photos.

8.3 : En cas d'annulation par les participants, aucune somme ne sera remboursée. En cas d'annulation par l'organisation (pour cause de mauvaises conditions météo par exemple), l'événement ne pourra pas être reporté.

Article 9 : assurances

9.1 : Objectif Atlantide Jeunes a souscrit, conformément à la législation française en vigueur, une police *d'assurance responsabilité civile organisateur*, qui ne couvre pas la plongée sous-marine. Ainsi, afin d'être assuré en responsabilité civile pendant l'activité de plongée, chaque participant devra présenter sa licence FFESSM en cours de validité.

9.2 : Chaque plongeur devra s'assurer personnellement pour les risques liés à la plongée sous-marine (assurance complémentaire). De ce fait, chaque plongeur devra posséder au MINIMUM une assurance catégorie Bronze Sub (sur la licence FFESSM). La photocopie de cette adhésion pour l'année 2012 devra être jointe au dossier d'inscription. Les autres assurances complémentaires sont valables à condition de joindre une copie précisant la couverture des risques liés à la plongée sous marine.

- 9.3 :** Objectif Atlantide Jeunes ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de détérioration du matériel des participants. Ceux qui souhaitent être couverts pour ces risques doivent contracter une assurance personnelle.

Article 10 : Accord du règlement

- 10.1 :** Tous les participants à Objectif Atlantide Jeunes sont tenus d'accepter le présent règlement avant le départ. Les réclamations ou désaccords devront se faire avant le 1^{er} juin 2012. Pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, les parents ou le tuteur légal doivent appliquer la même règle en cas de désaccord.
- 10.2 :** Si, passé le délai du 1^{er} juin 2012, un des participants ayant payé sa cotisation est en désaccord avec le règlement, il pourra entraîner l'élimination immédiate de son équipe. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 : Droit à l'image

- 11.1 :** Tous les participants à Objectif Atlantide Jeunes peuvent être filmés et/ou photographiés pendant le déroulement de l'événement. Les images peuvent être utilisées pour la promotion d'Objectif Atlantide, sur tous les supports de communications existants ou à venir. En participant vous donnez votre accord pour cette utilisation.